

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 721 432

②1 N° d'enregistrement national : **94 07302**

⑤1 Int Cl⁶ : H 01 H 25/04, 9/02, B 60 Q 1/00

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 15.06.94.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la demande : 22.12.95 Bulletin 95/51.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule.*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : *JAEGER Société anonyme* — FR.

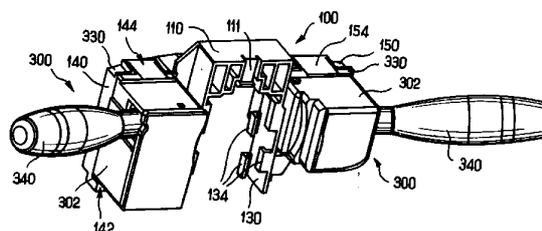
⑦2 Inventeur(s) : Rollet Gérard, Gauthier Christian, Lambertz Nicolas et Gomes Manuel.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire : Cabinet Regimbeau Martin Schrimpf Warcoin Ahner.

⑤4 **Système de commutation sous volant pour véhicules automobiles.**

⑤7 La présente invention concerne un système de commutation sous volant pour véhicules automobiles du type connu comprenant une embase support (100) adaptée pour être fixée sur la partie supérieure d'une colonne de direction et au moins un ensemble de commutation modulaire (300) adapté pour être fixé sur l'embase (100), caractérisé par le fait que l'embase support (100) et l'ensemble de commutation modulaire (300) comprennent des moyens de fixation complémentaires (142, 144, 154, 330) adaptés pour permettre l'engagement de l'ensemble de commutation modulaire (300) sur l'embase (100) selon une direction générale perpendiculaire à l'axe de la colonne.



FR 2 721 432 - A1



La présente invention concerne le domaine des commutateurs électriques pour véhicules automobiles.

Plus précisément, la présente invention concerne le domaine de la commutation sous volant, c'est-à-dire les systèmes placés sur la partie supérieure de la colonne de direction des véhicules, sous le volant.

De nombreux systèmes de commutateurs électriques ont été proposés à cet effet.

Généralement les systèmes de commutation sous volant comprennent :

- 10 - une embase support fixée par vissage sur le haut de la colonne de direction,
- différents ensembles de commutation fixés par vissage sur l'embase support,
- une coquille inférieure fixée par vissage sur l'embase support pour recouvrir au moins partiellement les ensembles de commutation, tout en laissant accessible leur manette d'actionnement, et
- 15 - une coquille supérieure fixée également sur l'embase support par vissage, et complémentaire de la coquille inférieure, pour achever l'habillage des ensembles de commutation.

20 Ces ensembles de commutation sont le plus souvent utilisés pour commander des moyens d'éclairage et des indicateurs lumineux, notamment les indicateurs de changement de direction. Ils sont également utilisés pour commander les essuies/lave-glaces, indicateurs sonores, voire des éléments périphériques auxiliaires, tels qu'auto-radio, climatisation, etc ...

Les commutateurs électriques sous volant connus ont déjà rendu de grands services.

Cependant, ces systèmes s'avèrent complexes, quant à leur structure, et surtout quant à leur mode d'assemblage.

30 Il en résulte que le temps d'intervention pour tout montage ou démontage de ces ensembles de commutation est très long, généralement de plusieurs heures, quel que soit le stade de l'intervention, c'est-à-dire au niveau de la fabrication d'un véhicule neuf, d'un changement sous garantie, ou encore d'un remplacement ultérieur.

35 De nombreuses tentatives de simplification ont été envisagées.

Par exemple, le document EP-A-489654 décrit un ensemble de commutation pour véhicules automobiles dans lequel les contacts électriques de sortie d'au moins un commutateur électrique sont solidaires d'une platine conçue pour être fixée sur la partie supérieure d'une
5 colonne de direction. Plus précisément, ce document décrit un ensemble de commutation comprenant une platine réalisée par surmoulage d'un corps en matériau thermoplastique sur au moins un réseau de lames en matériau électriquement conducteur. De préférence, une coquille est
10 assemblée, par exemple par encliquetage, vissage, rivetage ou collage sur la platine précitée. Cette coquille loge des organes de commutation coopérant avec les lames précitées intégrées à la platine.

La structure décrite dans ce document EP-A-489654 permet certes de simplifier la structure de commutation par rapport aux systèmes antérieurs connus.

15 Cependant, les moyens décrits dans ce document ne permettent pas de simplifier notablement le processus de montage/démontage sur la colonne de direction.

En effet, ces moyens exigent pour accéder à l'ensemble de commutation, de démonter le volant ainsi que les divers accessoires portés
20 par celui-ci, tels que par exemple les coussins de sécurité gonflables. Ces moyens exigent également le démontage des coquilles d'habillage.

La présente invention a maintenant pour but de perfectionner les systèmes de commutation sous volant connus.

Ce but est atteint selon la présente invention grâce à un système
25 de commutation sous volant pour véhicules automobiles du type connu comprenant une embase support adaptée pour être fixée sur la partie supérieure d'une colonne de direction et au moins un ensemble de commutation modulaire adapté pour être fixé sur l'embase, caractérisé par le fait que l'embase support et l'ensemble de commutation modulaire
30 comprennent des moyens de fixation complémentaires adaptés pour permettre l'engagement de l'ensemble de commutation modulaire sur l'embase selon une direction générale perpendiculaire à l'axe de la colonne.

Selon une autre caractéristique avantageuse de la présente
35 invention, les moyens de fixation complémentaires précités sont adaptés

pour permettre l'engagement des ensembles de commutation modulaires sur l'embase selon une direction inclinée d'un angle de l'ordre de 0 à 15°, très avantageusement de l'ordre de 3 à 5° par rapport à un plan perpendiculaire à l'axe de la colonne de direction.

5 Selon une autre caractéristique avantageuse de la présente invention, les moyens de fixation complémentaires comprennent :

- des premiers moyens conçus pour immobiliser les ensembles de commutation sans jeu dans une direction parallèle à l'axe de la colonne de direction,
- 10 - des seconds moyens conçus pour immobiliser les ensembles de commutation sans jeu dans une direction orthogonale à l'axe de la colonne de direction, et
- des troisièmes moyens conçus pour assurer l'immobilisation par encliquetage des ensembles de commutation.

15 D'autres caractéristiques, buts et avantages de la présente invention apparaîtront à la lecture de la description détaillée qui va suivre et au regard des dessins annexés donnés à titre d'exemple non limitatif et sur lesquels :

- la figure 1 représente une vue en perspective d'une embase support conforme à la présente invention,
- 20 - les figures 2 et 3 représentent des vues respectives de deux jeux de lames en matériau électriquement conducteur avant surmoulage de l'embase support sur celles-ci,
- la figure 4 représente une vue en bout axiale de moyens de fixation prévus en partie supérieure d'une colonne de direction,
- 25 - la figure 5 représente une vue latérale des moyens de fixation selon l'orientation représentée V sur la figure 4,
- les figures 6, 7 et 8 représentent schématiquement trois étapes de fabrication de l'embase support conforme à la présente invention correspondant respectivement à la soudure de fils électriques sur des lames, au surmoulage de l'embase support, et à la séparation ultérieure de lames électriques conductrices,
- 30 - les figures 9, 10, 11 et 12 représentent quatre vues en perspective d'un système de commutation conforme à la présente invention, et

- les figures 13 et 14 représentent deux vues en perspective d'un ensemble de commutation destiné à être intégré dans ce système.

Comme on l'a exposé précédemment, le système de commutation conforme à la présente invention comprend essentiellement une embase support 100 représentée sur la figure 1, adaptée pour être fixée sur des moyens de fixation 200 représentés sur les figures 4 et 5, prévus en partie supérieure d'une colonne de direction, et au moins un ensemble de commutation 300, représenté sur les figures 13 et 14 adapté pour être fixé sur l'embase support 100 par engagement dans une direction générale orthogonale à l'axe de la colonne de direction.

L'embase support 100 est avantageusement réalisée par moulage en matière plastique. L'embase support 100 possède une forme générale en arche ou U, afin d'être engagée sur la partie supérieure de la colonne de direction, latéralement, c'est-à-dire par déplacement perpendiculairement à l'axe de la colonne de direction.

Plus précisément, l'embase support 100 comprend une âme 110 et deux ailes 120, 130 généralement parallèles entre elles et orthogonales à l'âme 110. Les ailes 120, 130 possèdent des faces internes en regard 122, 132 parallèles à l'axe de la colonne de direction. Ces faces 122, 132 sont avantagement légèrement divergentes en éloignement de l'âme 110, pour faciliter l'engagement de cette embase support 100 sur les moyens complémentaires de fixation 200 prévus en partie supérieure de la colonne de direction.

Chaque aile 120, 130 est munie sur sa surface extérieure 123, 133 d'une paroi 140, 150 généralement plane qui s'étend perpendiculairement à l'axe de la colonne de direction.

L'âme 110 et les deux ailes 120, 130 sont munies de moyens 111, 124, 134 adaptés pour permettre un assemblage rapide de l'embase support sur les moyens de fixation 200 prévus en partie supérieure de la colonne de direction.

Selon le mode de réalisation préférentiel représenté sur les figures annexées, les moyens prévus à cet effet sur l'embase support 100 et en partie supérieure de la colonne de direction comprennent d'une part, une structure de guidage dans une direction perpendiculaire à l'axe

de la colonne de direction, et d'autre part des moyens de verrouillage en position d'assemblage.

La structure de guidage peut faire l'objet de nombreuses variantes de réalisation. Selon le mode de réalisation particulier et non limitatif représenté sur les figures annexées, cette structure de guidage est prévue sur les ailes 120, 130 de l'embase support 100.

Plus précisément, cette structure de guidage est formée de saillies en porte à faux 124, 134 prévues sur les surfaces internes 122, 132 des ailes 120, 130, ou de rainures à bords convergents prévus sur les mêmes surfaces internes, dans une direction orthogonale à l'axe de la colonne de direction. Ces saillies en porte à faux 124, 134 ou rainures à bords convergents équivalents, sont adaptées pour être engagées sur des nervures complémentaires 210, 212 prévues au niveau des moyens de fixation 200 en partie supérieure de la colonne de direction. Ces nervures 210, 212 sont évasées comme on le voit sur la figure 5. Elles sont complémentaires des structures 124, 134 prévues sur l'embase support 100 et s'étendent dans une direction perpendiculaire à l'axe de la colonne de direction. Elles présentent avantageusement la même divergence que les faces 122, 132 précitées.

Les moyens de verrouillage peuvent également faire l'objet de nombreuses variantes de réalisation. Selon le mode de réalisation préférentiel représenté sur les figures annexées, ils sont formés d'une lame élastique 111 pourvue d'une denture 112 à son extrémité, liée à l'âme 110 de l'embase support 100, dans une direction générale perpendiculaire à l'axe de la colonne de direction. La denture 112 est adaptée pour s'encliqueter dans un arceau complémentaire 220 prévue au niveau des moyens de fixation 200 en partie supérieure de la colonne de direction, lorsque l'embase support 100 atteint sa position d'assemblage, après engagement des guides 124, 134 sur les nervures 210, 212.

La coopération définie entre les guides 124, 134 et les nervures 210, 212 assure une immobilisation relative entre l'embase support 100 et les moyens 200 prévus en partie supérieure de la colonne de direction, dans une direction parallèle à l'axe de cette colonne. Le cas échéant, pour supprimer tout jeu transversalement à cet axe de la colonne de direction,

on peut prévoir des moyens élastiques, de préférence imperdables, logés dans des compartiments 114 formés par exemple sur l'âme 110, radialement par rapport à l'axe de la colonne de préférence désaxés et débouchant sur celle-ci, c'est-à-dire dans l'espace inter du U formé par
5 l'embase 100, pour reposer sur la colonne.

De préférence, l'embase support 100 est réalisée d'une seule pièce par surmoulage sur au moins un jeu de lames 160 en matériau électriquement conducteur.

Selon le mode de réalisation particulier et non limitatif
10 représenté sur les figures annexées, le système de commutation comprend deux ensembles commutateurs 300 placés respectivement sur l'extérieur de chaque aile 120, 130, soit sur les parois 140, 150.

De ce fait, l'embase support 100 est surmoulée sur deux jeux de lames 160.

15 De façon connue en soi, ces lames sont réalisées en cuivre ou laiton. Elles possèdent par exemple une épaisseur de l'ordre de 8/10mm.

De façon également connue en soi, pour faciliter la mise en place des lames 160 dans le moule conçu pour la réalisation de l'embase support 100, les différentes lames 162 de chaque jeu 160, bien que
20 prédéfinies, sont néanmoins initialement reliées par des pontets localisés, de faible largeur et aisément sécables référencés 164 sur les figures 2 et 3 annexées. Ces pontets 164 sont rompus après réalisation de l'embase support 100 par surmoulage, c'est-à-dire lorsque les différentes lames 162 sont correctement positionnées et immobilisées.

25 Bien entendu, le surmoulage de l'embase support 100 ne doit pas enrober totalement les lames 162. Ce surmoulage doit préserver l'une des deux faces de ces lames de sorte que des moyens de liaison électriquement conducteurs intégrés de façon connue en soi aux ensembles de commutation 300, formés par exemple de plots ou de cavaliers puissent
30 modifier l'état de liaison des lames 162.

Les jeux de lames 160 peuvent faire l'objet de nombreuses variantes, quant à leur géométrie, selon les fonctions de commutation concernées. Pour ces raisons, les jeux de lames 160 représentés sur les figures 2 et 3 ne seront pas décrites plus en détail par la suite.

Des moyens doivent bien entendu être prévus pour assurer une liaison électrique de ces lames 162 avec les organes périphériques du véhicule, par exemple les indicateurs sonores, les moyens d'éclairage, les indicateurs lumineux, etc...

5 Pour cela on peut prévoir des prolongements, sur certaines lames 162 au moins, accessibles au niveau d'un connecteur sur l'embase support 100.

Cependant, de préférence, selon l'invention ces moyens de liaison sont formés de fils électriques 170 soudés sur la face arrière 163 des lames 162, c'est-à-dire la face de ces lames 162 dirigée vers la masse de matière plastique formant l'embase support 100. Plus précisément, ces fils 10 170 sont soudés sur la face arrière des lames 162 avant réalisation de l'embase support 100 par surmoulage. Il s'agit bien entendu de fils 170 comprenant une âme électriquement conductrice 172 placée dans une 15 gaine 174 électriquement isolante.

On aperçoit sur la figure 6, deux électrodes 400, 402 de soudure d'une âme 172 électriquement conductrice d'un tel fil 170 sur une lame 162.

On a schématisé sur la figure 7 l'étape de surmoulage du corps en matière plastique formant l'embase support 100 sur un tel ensemble 20 lame 162, fil 170. On comprend que le fil 170 soudé sur la face arrière 163 de la lame 162 participe à l'immobilisation de cette dernière, même si ladite lame 162 n'est pas totalement enrobée dans la masse de l'embase support 100.

25 De préférence, selon l'invention, avant d'opérer le surmoulage de l'embase support 100, chaque fil 170 est muni, sur sa gaine isolante 174 d'une bague ou manchon 180, par exemple de matière plastique, de dimensions calibrées avec précision. La bague ou manchon 180 est placée au niveau de la face du moule par laquelle émergent les fils 170. Elle a 30 pour fonction d'éviter toute fuite de matière plastique à ce niveau. Elle permet également d'éviter l'arrachement des fils 170, en absorbant les contraintes mécaniques appliquées lors du moulage et ultérieurement. A cet effet, de préférence, la bague ou manchon 180 est ancrée légèrement dans la gaine isolante 174, par tout moyen approprié, par exemple à l'aide 35 d'une denture annulaire interne 182 schématisée sur la figure 7.

En outre, de préférence, lors du surmoulage de l'embase 100, on veille à préserver, grâce à des formes complémentaires prévues dans le moule, des puits 196 dans la masse de l'embase support 100. Ces puits 196 s'étendent de préférence sur toute l'épaisseur de l'embase support 100, jusqu'à la face arrière 163 des lames 162. Ces puits 196 sont formés en regard des pontets 164 sécables reliant initialement deux lames 162 à séparer. Ils permettent d'engager un contrepoinçon 410 contre la face arrière 163 du pontet 164 pour garantir un sectionnement net du pontet 164, sans bavure ni copeau entre le contrepoinçon 410 précité et un poinçon complémentaire 412 placé sur la face avant 165 des pontets 164.

Sur la figure 1, on a schématisé différents fils 170 émergeant de l'embase support 100. Le cas échéant, ces fils 170 peuvent être regroupés dans une gaine commune, par exemple une gaine rétractable.

On va maintenant décrire les moyens de fixation sur l'embase support 100 pour recevoir les ensembles de commutation 300.

Comme on l'a évoqué précédemment, ces moyens se décomposent de préférence en premiers moyens 142, 152 conçus pour immobiliser les ensembles de commutation 300 sans jeu dans une direction parallèle à l'axe de la colonne de direction, des seconds moyens 143, 153 conçus pour immobiliser les ensembles de commutation sans jeu dans une direction perpendiculaire à l'axe de la colonne de direction et des troisièmes moyens 144, 154 d'immobilisation par encliquetage de ces ensembles de commutation 300.

Selon le mode de réalisation particulier représenté sur les figures annexées, ces premiers moyens 142, 152 sont formés sur des murets 141, 151 formés à la base des parois 140, 150, c'est-à-dire l'extrémité de ces parois adjacentes à l'extrémité libre des ailes 120, 130 opposées à l'âme 110. Ces murets 141, 151 sont généralement parallèles à un plan passant par l'axe de la colonne de direction.

Plus précisément, les premiers moyens précités 142, 152 sont formés de structures en porte à faux sur la face interne des murets 141, 151 précités. En d'autres termes, ces structures en porte à faux 142, 152 font saillie en direction de l'âme 110.

La distance séparant ces structures en porte à faux 142, 152 est égale à l'épaisseur d'une nervure 310 prévue sur le boîtier de l'ensemble

tout jeu relatif est interdit entre l'ensemble de commutation 300 et l'embase support 100 parallèlement à l'axe de la colonne de direction. Ces moyens 142, 152 assurent également un préguidage des modules 300 lors de leur montage sur l'embase support 100.

5 Les seconds moyens 143, 153 précités peuvent faire l'objet de nombreuses variantes.

Selon le mode de réalisation préférentiel représenté sur les figures annexées, ces moyens 143, 153 sont formés de deux alésages calibrés formés dans les parois 140, 150 et destinés à recevoir des pions
10 calibrés complémentaires 320 prévus également sur le boîtier 302 de l'ensemble de commutation 300 associé.

Plus précisément de préférence, ces alésages 143, 153 sont prévus sur les parois 140, 150 à proximité de l'âme 110. Les axes de ces alésages 143, 153 sont avantageusement contenus dans un plan parallèle à
15 l'axe de la colonne de direction.

Enfin, les troisièmes moyens sont formés selon le mode de réalisation représenté sur les figures annexées d'une languette 144, 154 pourvue d'une denture 145, 155 à son extrémité, laquelle denture 145, 155 est conçue pour immobiliser par encliquetage une seconde nervure 330
20 prévue sur le boîtier 302 de l'ensemble de commutation 300 associé. La languette 144, 154 s'étend généralement parallèlement à l'axe de la colonne de direction. Elle est formée sur le bord des parois 140, 150 opposées aux murets 141, 151, soit sensiblement adjacentes à l'âme 110. De même, on notera que la seconde nervure 330 est placée sur une face du
25 boîtier 302 de l'ensemble de commutation 300 opposée à la nervure 310 précitée.

La languette 144, 154 et/ou la denture 145, 155 est/sont adapté(s) pour permettre un démontage rapide.

Les ensembles de commutation 300 ne seront pas décrits dans le
30 détail par la suite. Ils peuvent être formés de toute structure connue de l'homme de l'art commandées par exemple par une manette de commutation 340 montée à pivotement dans deux plans perpendiculaires, et logeant dans le boîtier 302 des moyens électriquement conducteurs (par exemple plots ou cavaliers) adaptés pour permettre de modifier l'état de
35 liaison électrique entre les lames 162.

L'homme de l'art comprendra aisément que la structure du système qui vient d'être décrit permet d'engager les ensembles de commutation 300 sur l'embase support 100 selon une direction générale perpendiculaire à l'axe de la colonne de direction, avantageusement par translation selon une direction inclinée de l'ordre de 0 à 15°, très
5 avantageusement de l'ordre de 3 à 5° par rapport à un plan perpendiculaire à cet axe.

Sur la figure 4, cet axe de la colonne de direction est référencé O-O. Par ailleurs sur la même figure 4, le passage pour l'arbre de direction
10 est référencé 202.

La structure conforme à la présente invention permet par conséquent de démonter/remonter à volonté les ensembles de commutation 300 ou même l'embase support 100, sans exiger le retrait préalable du volant et des moyens qui lui sont liés, tels que coussin de
15 sécurité gonflable.

Pour retirer les ensembles de commutation 300 il suffit en effet de déclipser les languettes 144, 154.

Pour retirer l'embase support 100 il suffit en effet de déclipser la languette 111.

20 Bien entendu la présente invention n'est pas limitée au mode de réalisation particulier qui vient d'être décrit, mais s'étend à toutes variantes conformes à son esprit.

Ainsi par exemple, on peut prévoir sur l'embase support 100 des moyens 190 adaptés pour assurer le centrage d'une coquille d'habillage.
25 Sur les figures annexées on aperçoit à cet effet, deux pions de centrage 190 en saillie parallèlement à l'axe O-O de la colonne de direction, respectivement sur les bases des parois 140, 150.

On peut également prévoir, par exemple sur la surface interne de l'âme 110 des pions ou alésages 192 conçus pour venir en engagement
30 sur des alésages ou pions complémentaires 230 prévus sur les moyens 200 en partie supérieure de la colonne de direction pour permettre de tenir les couples d'entraînement générés lors de l'actionnement des manettes 340.

Ces moyens 192, 230 sont de préférence non symétriques, pour servir de détrompeur et imposer de ce fait une position relative univoque entre l'embase support 100 et les moyens 200.

5 On peut également prévoir sur l'embase support 100, par exemple sur l'âme 110 des cloisons comportant des passages 194 de maintien de câble comme on le voit sur la figure 12.

10 On peut également prévoir d'adapter les ensembles de commutation 300 pour recevoir eux-mêmes par encliquetage et engagement dans une direction générale perpendiculaire à l'axe de la colonne de direction des modules de commutation additionnels.

15 Enfin, l'embase support peut être adaptée pour recevoir des moyens auxiliaires tels que par exemple des capteurs d'angle, ou encore des contacteurs tournants. Ces derniers sont alors avantageusement assemblés sur l'embase support 100 ou sur les moyens 200 prévus en partie supérieure de la colonne de direction, par montage à baïonnette.

20 Ces contacteurs tournants sont bien connus de l'homme de l'art. Ils ne seront donc pas décrits dans le détail par la suite. Généralement ces contacteurs tournants comprennent un organe électriquement conducteur multi-pistes souple relié entre d'une part le volant rotatif, et d'autre part un élément fixe lié à la colonne de direction.

REVENDEICATIONS

1. Système de commutation sous volant pour véhicules automobiles du type connu comprenant une embase support (100) adaptée pour être fixée sur la partie supérieure d'une colonne de direction et au
5 moins un ensemble de commutation modulaire (300) adapté pour être fixé sur l'embase (100), caractérisé par le fait que l'embase support (100) et l'ensemble de commutation modulaire (300) comprennent des moyens de fixation complémentaires (142, 152, 143, 153, 144, 154; 310, 320, 330) adaptés pour permettre l'engagement de l'ensemble de commutation modulaire
10 (300) sur l'embase (100) selon une direction générale perpendiculaire à l'axe (O-O) de la colonne.

2. Système selon la revendication 1, caractérisé par le fait que les moyens de fixation complémentaires précités (142, 152, 143, 153, 144, 154; 310, 320, 330) sont adaptés pour permettre l'engagement de l'ensemble
15 de commutation modulaire (300) sur l'embase (100) selon une direction inclinée d'un angle de l'ordre de 0 à 15°, très avantageusement de l'ordre de 3 à 5° par rapport à un plan perpendiculaire à l'axe (O-O) de la colonne de direction.

3. Système selon l'une des revendications 1 ou 2 caractérisé par
20 le fait que les moyens de fixation complémentaires comprennent :
- des premiers moyens (142, 152; 310) conçus pour immobiliser les ensembles de commutation (300) sans jeu dans une direction parallèle à l'axe (O-O) de la colonne de direction,
- des seconds moyens (143, 153; 320) conçus pour immobiliser les
25 ensembles de commutation (300) sans jeu dans une direction orthogonale à l'axe (O-O) de la colonne de direction, et
- des troisièmes moyens (144, 154; 330) conçus pour assurer l'immobilisation par encliquetage des ensembles de commutation (300).

4. Système selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé par
30 le fait que l'embase support (100) a la forme générale d'un U pour permettre un engagement latéral sur la colonne de direction.

5. Système selon la revendication 4, caractérisé par le fait que l'embase support (100) comprend une âme (110), deux ailes (120, 130) généralement parallèles entre elles et orthogonales à l'âme (110) et deux
35 parois (140,150) solidaires des faces externes des ailes (120, 130).

6. Système selon la revendication 5, caractérisé par le fait que l'embase support (100) comprend sur l'âme (110) et les ailes (120, 130) des moyens (124, 134, 111) adaptés pour la fixation sur la colonne de direction.

5 7. Système selon l'une des revendications 1 à 6, caractérisé par le fait que l'embase support (100) comprend des moyens de fixation composés d'une part de structures de guidage (124, 134) orientées perpendiculairement à l'axe de la colonne de direction et d'autre part des moyens de verrouillage (111).

10 8. Système selon la revendication 7, caractérisé par le fait que les structures de guidage (124, 134) forment une rainure à bords convergents.

9. Système selon l'une des revendications 7 ou 8, caractérisé par le fait qu'il est prévu sur la colonne de direction des nervures évasées (210, 212) complémentaires de la structure de guidage (124,134) prévue sur l'embase support (110).

15 10. Système selon l'une des revendications 7 à 9, caractérisé par le fait que les moyens de verrouillage comprennent une lame élastique (111) à denture (112) sur l'embase support (100).

20 11. Système selon l'une des revendications 1 à 10, caractérisé par le fait que l'embase support comprend des moyens élastiques interdisant tout jeu par rapport à la colonne de direction, notamment radialement par rapport à l'axe de celle-ci.

12. Système selon la revendication 11, caractérisé par le fait que les moyens élastiques sont logés dans des compartiments (114) formés sur l'embase support.

25 13. Système selon l'une des revendications 1 à 12, caractérisé par le fait que l'embase support (100) est réalisée par surmoulage en matière plastique sur des jeux de lames (160) en matériau électriquement conducteur.

30 14. Système selon la revendication 13, caractérisé par le fait que les fils électriquement conducteurs (170) sont soudés sur la face arrière (163) des lames (162).

15. Système selon la revendication 14, caractérisé par le fait que l'embase support (100) est surmoulée sur les lames (162) et les fils (170) après soudure de ces derniers sur les lames (162).

16. Système selon la revendication 15, caractérisé par le fait que des bagues (180) sont placées sur les fils (170) avant surmoulage de l'embase (110) pour éviter toute fuite de matière plastique au niveau de ces fils lors du surmoulage.

5 17. Système selon l'une des revendications 13 à 16, caractérisé par le fait que l'embase support (100) possède des puits (196) en regard de pontets sécables (164) reliant initialement diverses lames (162).

10 18. Système selon la revendication 3, caractérisé par le fait que les premiers moyens sont formés de saillies (142, 152) en porte à faux sur un muret (141, 151).

19. Système selon la revendication 18, caractérisé par le fait que la distance séparant des structures en saillie (142, 152) d'une paroi de base (140, 150) de l'embase (100) est égale à l'épaisseur de la nervure (310) prévue sur le boîtier des ensembles de commutation (300).

15 20. Système selon l'une des revendications 3, 18 ou 19, caractérisé par le fait que les seconds moyens comprennent des alésages (143, 153) et pions complémentaires (320) les uns sur l'embase support (100), les autres sur les boîtiers (302) d'ensembles de commutation (300).

20 21. Système selon l'une des revendications 3 ou 18 à 20, caractérisé par le fait que les troisièmes moyens comprennent une languette (111) à denture (112) d'encliquetage.

22. Système selon l'une des revendications 1 à 21, caractérisé par le fait que l'embase support (100) comporte des moyens (190) de centrage d'une coquille d'habillage.

25 23. Système selon l'une des revendications 1 à 22, caractérisé par le fait que l'embase support (100) comporte des moyens (192) de reprise de couple de rotation autour de l'axe (O-O) de la colonne, par rapport à celle-ci.

30 24. Système selon l'une des revendications 1 à 23, caractérisé par le fait que les ensembles de commutation (300) sont conçus pour recevoir des modules de commutation additionnels, par engagement dans une direction générale perpendiculaire à l'axe (O-O) de la colonne.

25. Système selon l'une des revendications 1 à 24, caractérisé par le fait que l'embase (100) et/ou la partie supérieure (200) de la

colonne de direction sont conçus pour recevoir des organes additionnels, tels que capteur d'angle ou contacteur tournant.

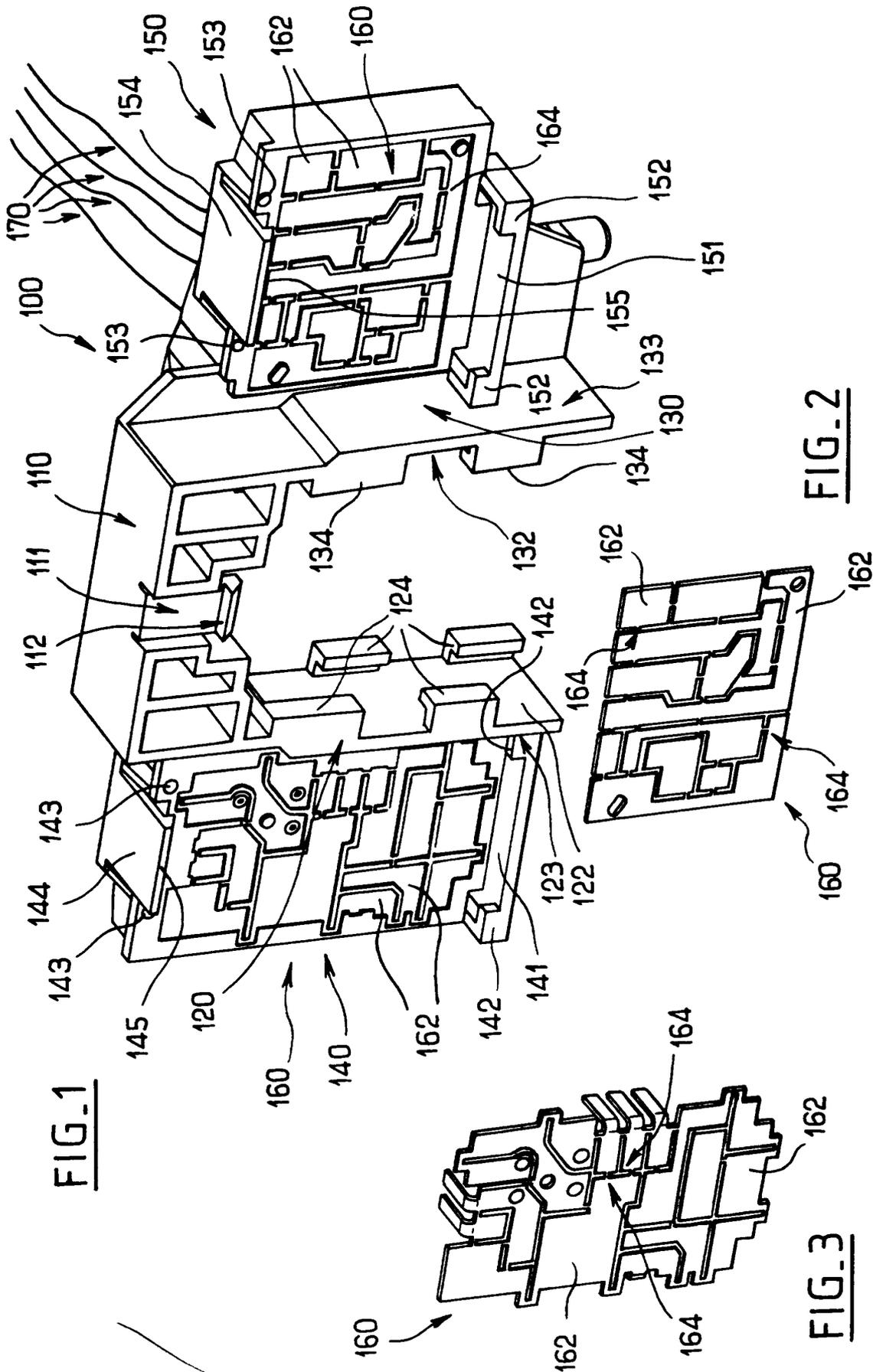


FIG. 1

FIG. 2

FIG. 3

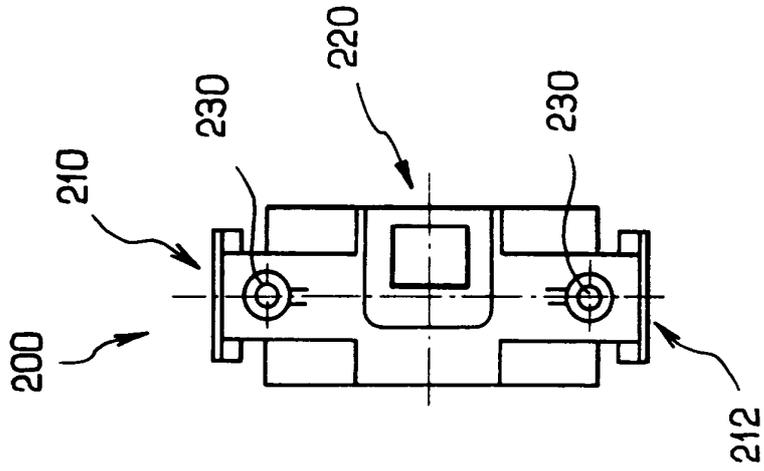


FIG. 5

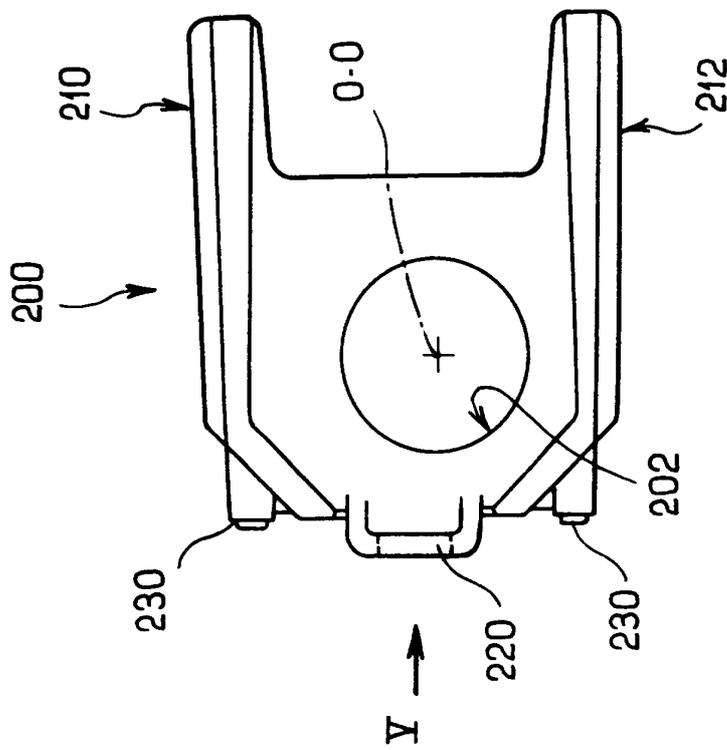


FIG. 4

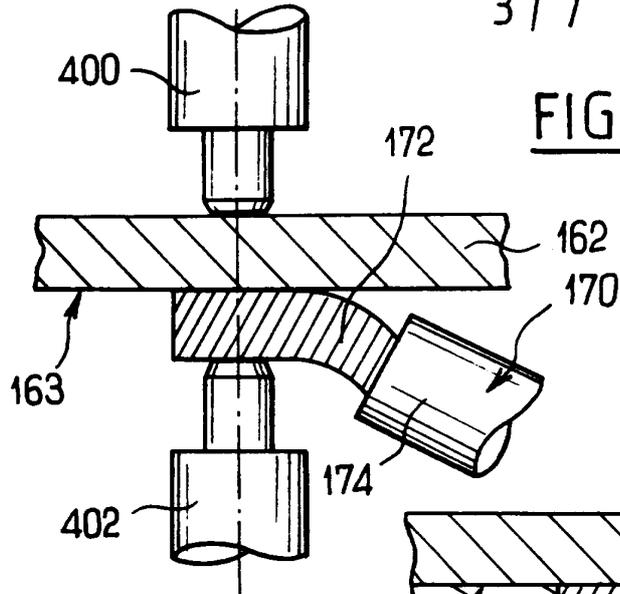


FIG. 6

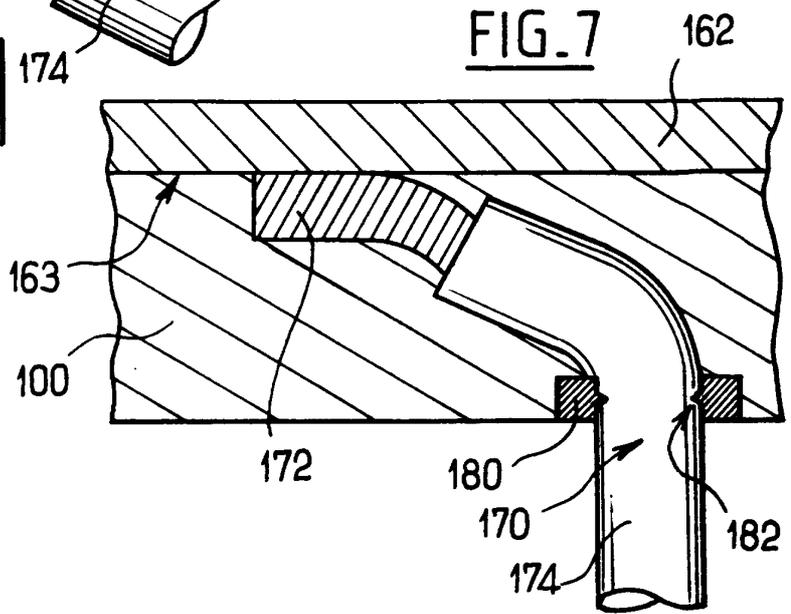


FIG. 7

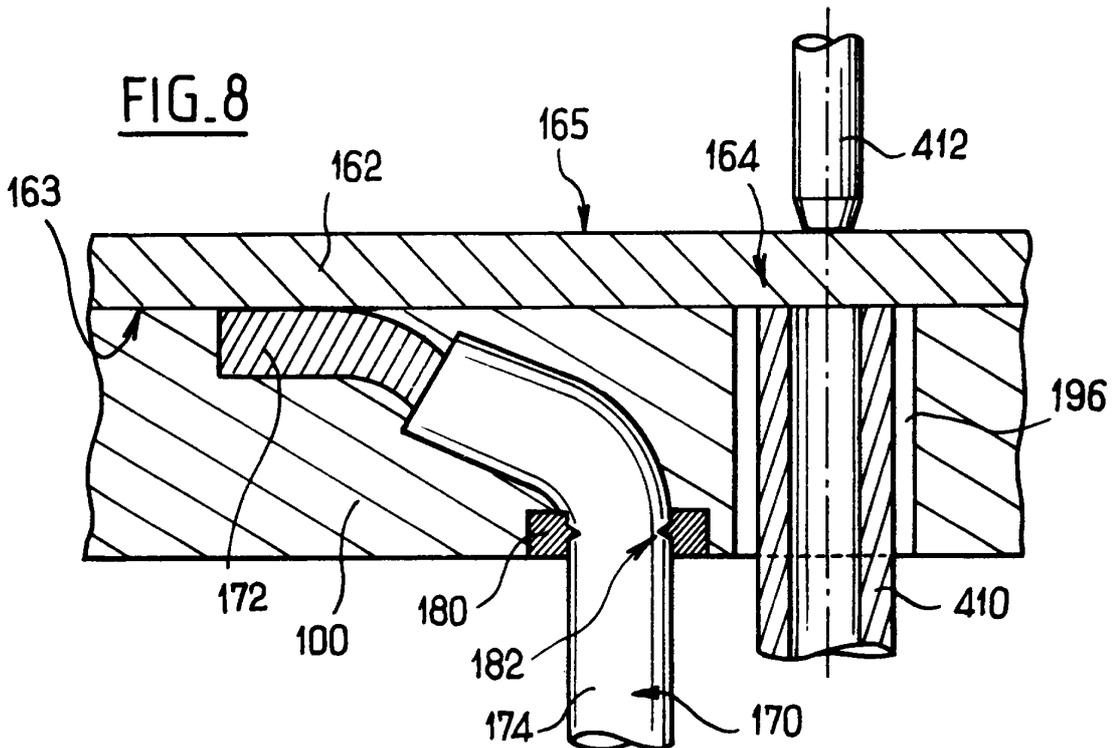


FIG. 8

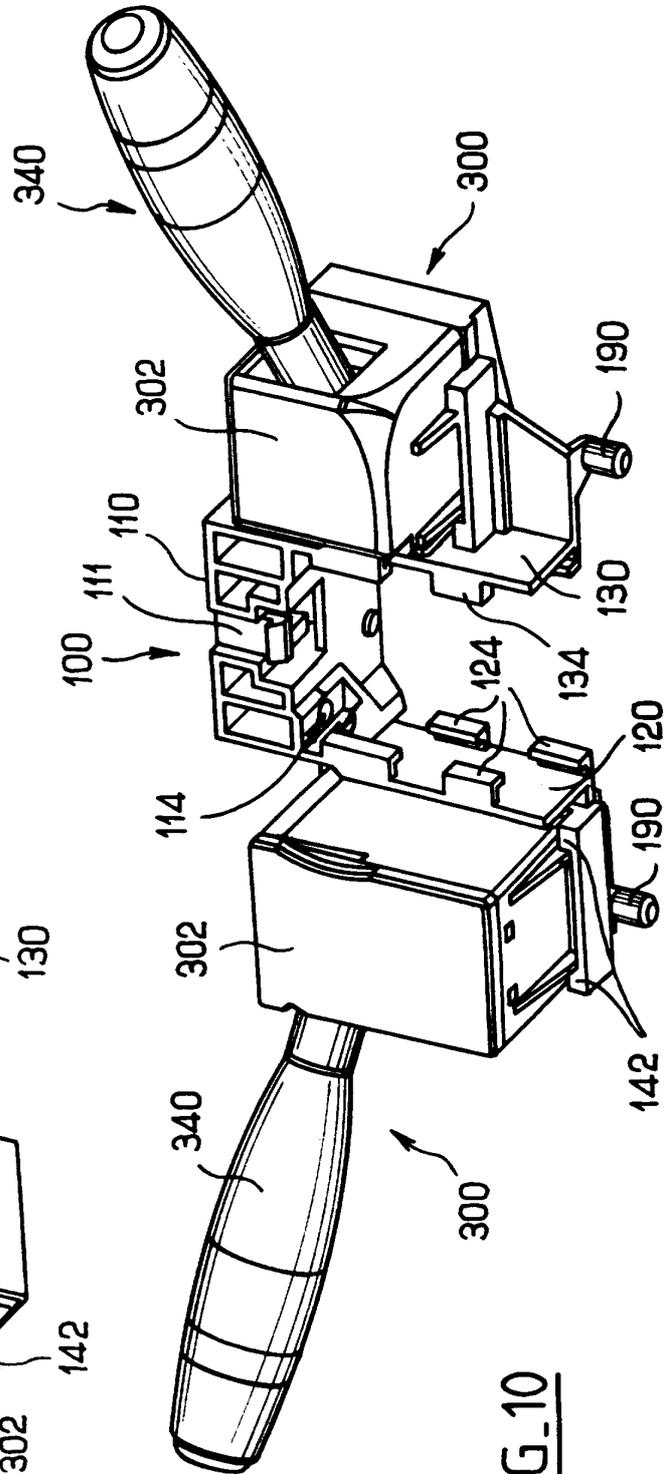
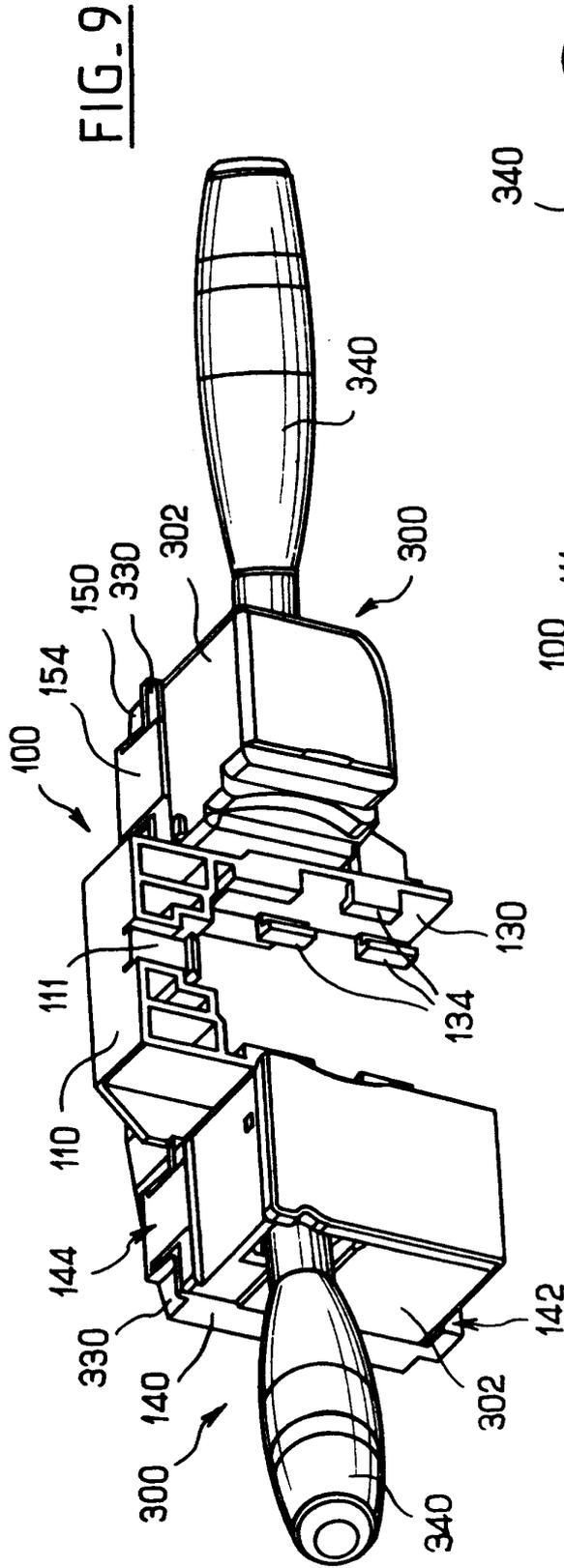


FIG. 10

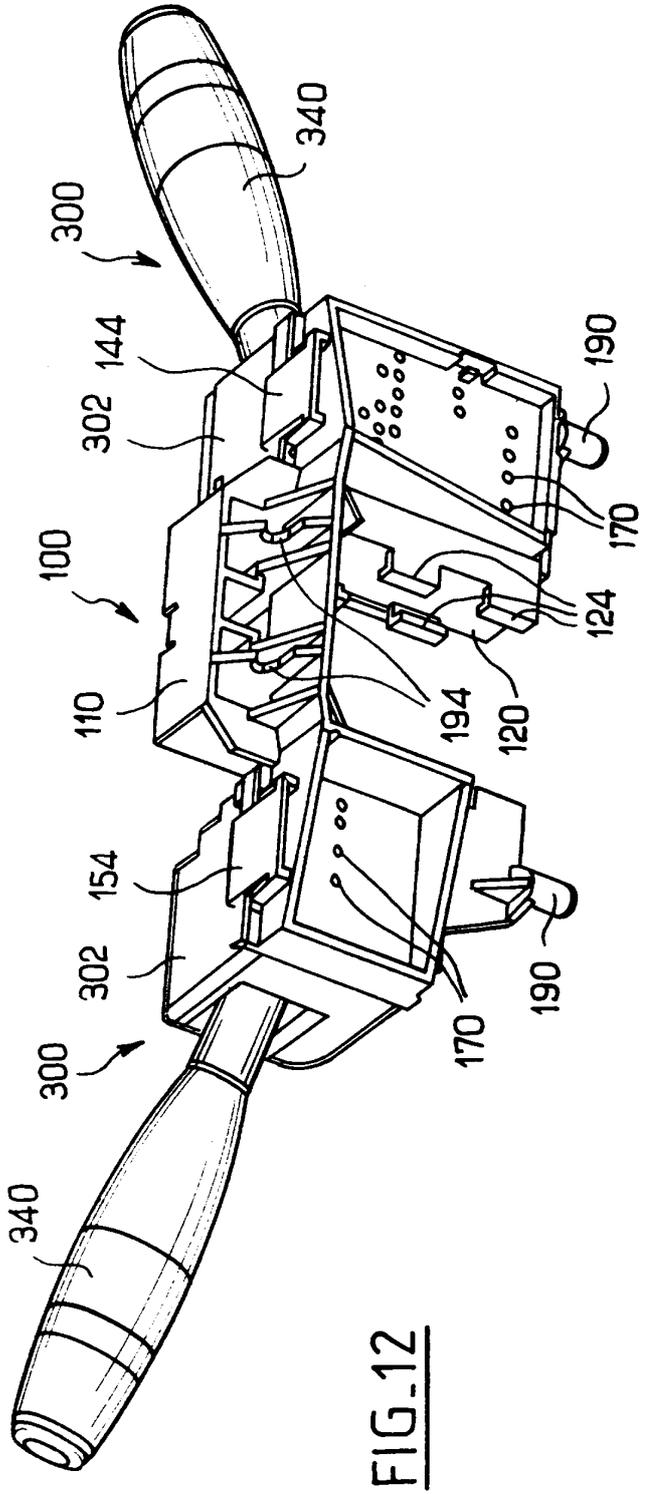
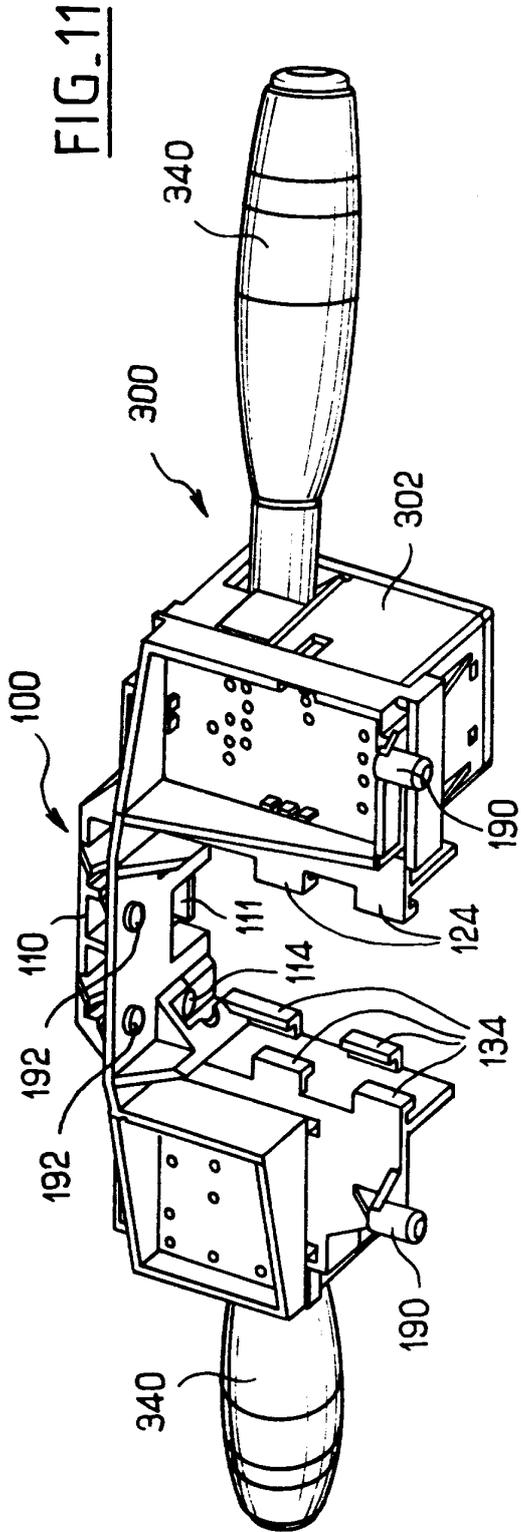


FIG. 13

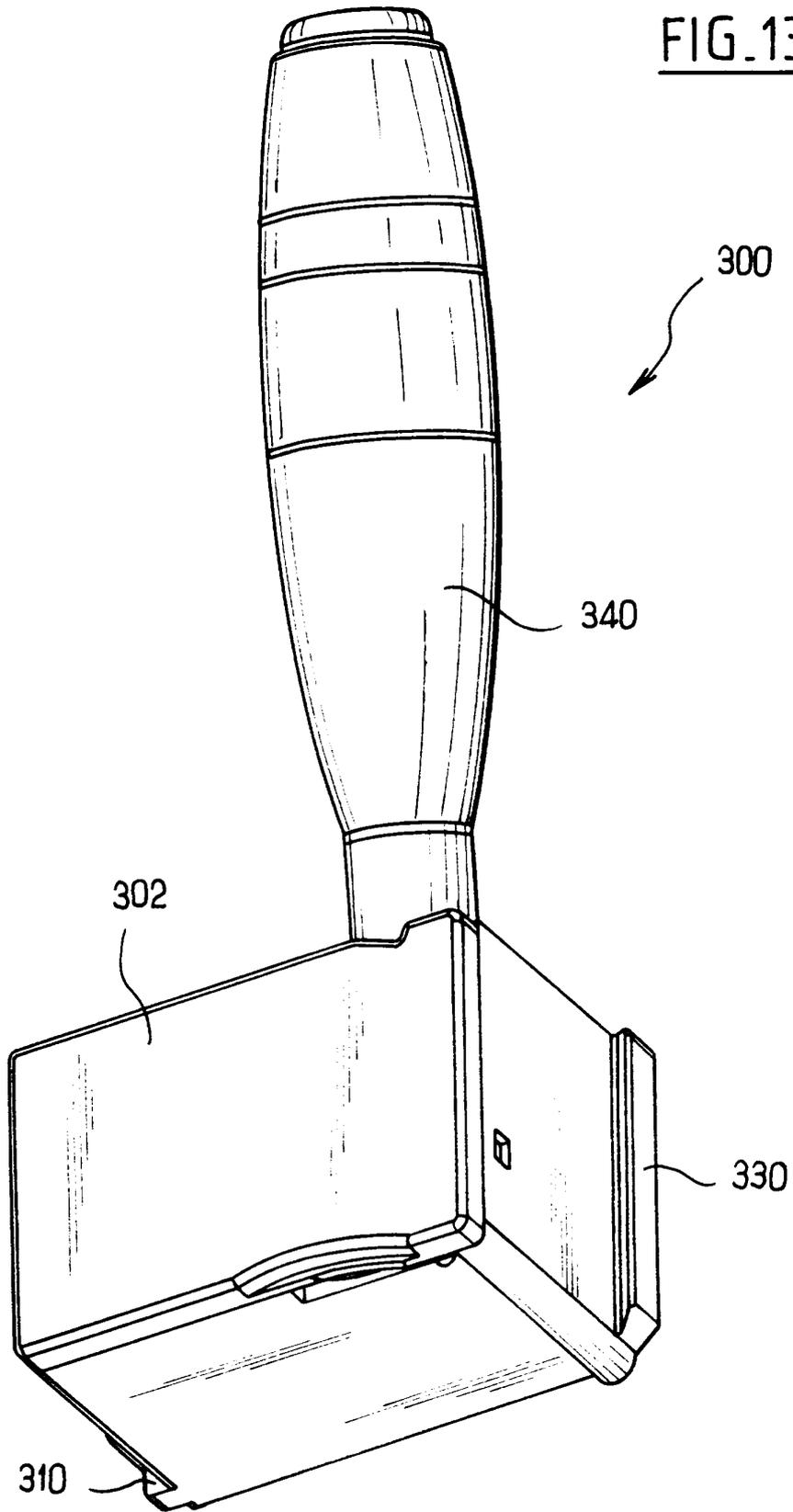
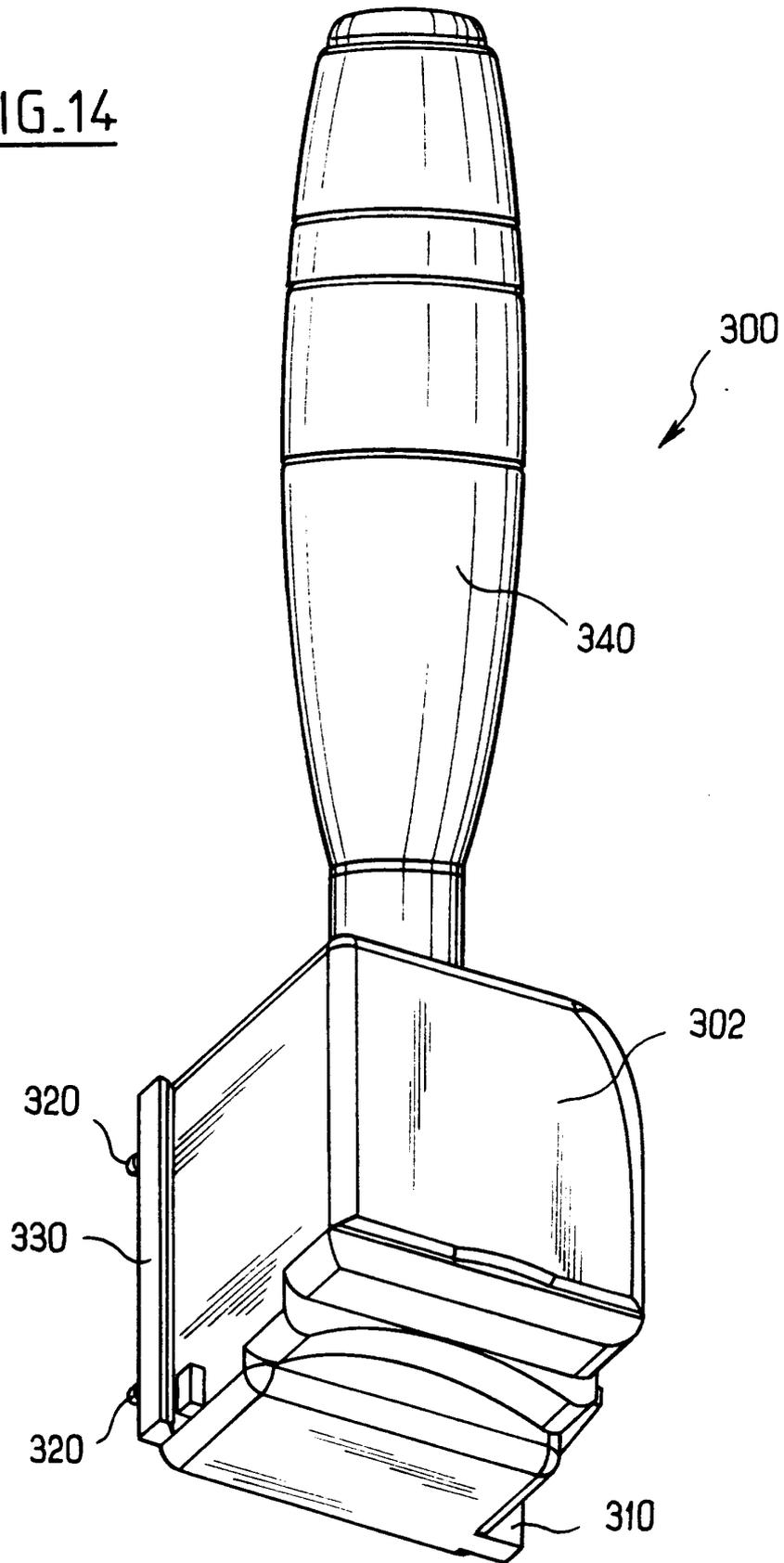


FIG.14



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
X	US-A-4 404 438 (HONJO) * colonne 2, ligne 30 - colonne 3, ligne 33; figure 2 *	1,2
X	DE-A-28 10 790 (OPEL) * page 7, alinéa 3 - page 9, alinéa 1; figures 2-4 *	1,2
A	DE-A-35 32 532 (FRANZ KIRSTEN ELEKTROTECHNISCHE SPEZIALFABRIK) * colonne 5, ligne 28 - colonne 6, ligne 1; figure 1 *	1-3
X	DE-C-34 33 451 (LEOPOLD KOSTAL) * revendication 1; figures 1,2 *	1,2
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CL.6)
		B60Q H01H
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
2 Mars 1995		Nielsen, K
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>		

1

EPO FORM 1500 (01.92) (FR/EN)